



GRANDSON

CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017

Présidence : M. Sébastien Deriaz

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis municipal n° 597/17 relatif au Rapport sur le budget de l'année 2018, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2018 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis no 597/17, présentant un total de charges de CHF 18'587'900 et un total de revenus de CHF 18'192'700.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :

Sébastien Deriaz



La Secrétaire

Nathalie Cattin Rich